

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean- Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean- Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOULET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence a partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Pessac - ZAC du Centre Ville - Ilot 8 -rue Adrien Ducourt- Modalités techniques et financières du dévoiement des réseaux d'électricité et de gaz - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003, le Conseil de communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC « Centre Ville » de Pessac, et a confié son aménagement à l'OPAC Aquitanis par convention publique d'aménagement.

Cette opération répond à 5 objectifs majeurs :

- apporter à la commune de Pessac un centre ville structuré, à l'échelle de sa taille et de ses besoins ;
- développer un programme de construction permettant d'accueillir de nouvelles populations, de soutenir et développer l'offre de commerces et de services ;
- accueillir en appui du centre ville le pôle intermodal structurant l'ouest de l'agglomération entre le tramway, le chemin de fer et le réseau bus ;
- requalifier l'espace public pour une meilleure cohérence urbaine du site, faciliter les modes de déplacements doux ;
- restructurer et renforcer les équipements publics existants.

Dans le cadre de l'élaboration de cette ZAC, une enquête publique portant sur le déclassement de voies publiques a été menée. Cette enquête publique, ordonnée par arrêté du 2 mai 2002, s'est conclue par un avis favorable du Commissaire enquêteur le 5 août 2002. Cet avis portait notamment sur l'utilité publique du déclassement de 385m² de la rue Adrien Ducourt située dans l'îlot 8 de la ZAC. Ce déclassement partiel permet l'extension, sur l'emprise et de part et d'autre de cette voie, du groupe scolaire existant. La création d'une voie nouvelle permettant de mailler l'ensemble de l'îlot 8 et d'accueillir les circulations motorisées et les déplacements doux de l'ancienne voie publique Adrien Ducourt a été inscrite au programme des équipements publics d'intérêt général de la ZAC dès la création de celle-ci.

Le déclassement d'une partie de la rue A. Ducourt doit intervenir à l'automne 2008.

Il est donc nécessaire de procéder, avant ce déclassement, au dévoiement de l'ensemble des réseaux situés sous la partie à déclasser de la rue A. Ducourt, notamment via la future voie nouvelle de l'îlot 8. Devront être déplacés par chacun des propriétaires ou concessionnaires de ces réseaux : les réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité, de télécommunication et d'assainissement. A noter pour ces derniers que le déplacement du réseau unitaire existant sera l'occasion de la mise en séparatif du réseau d'assainissement. L'ordonnancement et la coordination de ces dévoiements seront assurés par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le juge administratif considère que les bénéficiaires d'autorisation d'occupation du domaine public doivent supporter sans indemnité les frais de déplacement des installations d'aménagement en vertu de cette autorisation lorsque ce déplacement est la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé et que ces travaux constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, c'est à la Communauté urbaine qu'il incombe de financer le coût de déplacement des réseaux.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités techniques et financières de dévoiement des réseaux d'électricité et de gaz situés dans l'emprise de l'îlot 8 de la ZAC du Centre Ville de Pessac :

- Electricité Réseaux Distribution France assumera, en liaison étroite avec la Communauté urbaine de Bordeaux, la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil, de câblage, et de branchements nécessaires à la suppression de leurs réseaux sous la partie de voie A. Ducourt à déclasser. Gaz de Bordeaux réalisera pour sa part les travaux de sous-tubage liés au futur déclassement de la partie de voie considérée.
- Ces travaux n'étant pas entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé, la Communauté urbaine prendra à son entière charge financière le coût de ces travaux, aujourd'hui estimés à 58 135,37 € T.T.C. pour les réseaux d'électricité, et à 34 908,19 € T.T.C. pour les réseaux de gaz.

Le financement de ces différents dévoiements par la Communauté urbaine avait été prévu dans le dossier de création-réalisation de la ZAC de Pessac Centre Ville approuvé par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003.

Par ailleurs, la mise en séparatif du réseau d'assainissement nécessite le déplacement du réseau de gaz situé sous la partie de la rue A. Ducourt non déclassée. Ce déplacement étant la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé, Gaz de Bordeaux supportera sans indemnité le coût de déplacement de son réseau.

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

AUTORISER :

Monsieur le Président à signer les conventions relatives aux dévoiements des réseaux de gaz et d'électricité de l'îlot 8 de la ZAC de Pessac centre-ville.

Ce financement sera à prévoir au titre de l'année 2008, pour un montant de 93 043,56 € TTC, à imputer en dépenses au chapitre 23, fonction 8220, compte 2315, CRB D710, programme HB 18, de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le groupe des élus verts et le groupe des élus Communistes et apparenté s'abstiennent
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

CHRISTINE BOST

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2008